

Pour accéder à l'application « Faits Etablissement »

Etape 1 – allez directement sur l'application : le lien : <https://sconet.ac-nantes.fr/login/>

Etape 2 – vous arrivez sur

Authentification



Identifiant

Mot de Passe ou Passcode OTP

Valider

[Identifiant ou mot de passe oublié](#)

Identifiant et mot de passe sont ceux de votre messagerie académique.

Si vous avez une clé OTP : votre identifiant de messagerie et le code d'accès à OTP suivi du passcode qui apparaît sur votre clé.

Etape 3 - vous arrivez sur

ARENA - Accédez à vos applications

- Scolarité du 1er degré
- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Enquêtes et Pilotage
- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils
- Support et Assistance
- Autres
- Santé et social

Cliquez sur « Enquêtes et Pilotage »

Etape 4 – Vous arrivez sur

Pilotage Etablissements

Faits établissement
Programme PHARE
ACADOC (Dialogues stratégique et de gestion, CIC, PPMS, RGPD ...)
Déclaration de déplacements scolaires

Cliquez sur « Faits établissement »
Vous y êtes !

Page d'accueil



Faits Etablissement

Daniel - Simon Dernière visite : Le 26/06/2017 à 13:35 Déconnexion

Accueil Créer un fait Suivre un fait Synthèse

Accueil > Bienvenue sur l'application

Bienvenue dans l'application Faits Etablissement

Cette application s'adresse aux établissements publics et privés du premier et du second degré.

Elle est destinée à enregistrer et transmettre tous les faits préoccupants (événements graves, phénomènes de violence) d'une école, d'une circonscription ou d'un établissement scolaire.

Elle permet d'assurer le suivi de ces faits.

Cette application rend impossible le classement des écoles, des circonscriptions et des établissements scolaires.

Sur cette page d'accueil vous cliquez sur « **Créer un fait** »

1^{ère} étape : Créer un fait

Accueil | **Créer un fait** | Suivre un fait | Synthèse

Accueil > Créer un fait > Types de fait

Date du fait: 27/06/2017 (jj/mm/aaaa)
☐ Cocher cette case si la date de fait est incertaine

Académie: MONTPELLIER

Département: 011 - AUDE

UAI de l'établissement: 0110079B - ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE

Types de fait | Protagonistes | Suites | Validation

La sélection d'un « Type de fait », d'un « Espace », d'une « Victime signalée » ou d'un « Auteur présumé » sont obligatoires:

Types de fait

- Atteintes aux valeurs de la République
- Atteintes aux personnes
- Atteintes à la sécurité, au climat de l'établissement
- Atteintes aux biens

Suivant

Les 4 types de faits

- Atteintes aux valeurs de la République
- Atteintes aux personnes
- Atteintes à la sécurité, au climat de l'établissement
- Atteintes aux biens

Vous pouvez cocher les cases correspondants aux faits à renseigner, sans faire de phrase, pour ne pas perdre de temps.

Par exemple : si vous choisissez « **Atteintes aux valeurs de la République** » (1^{er} type de faits), cliquer sur :

Types de fait

Atteintes aux valeurs de la République

- ☐ Principe de laïcité
- ☐ Actes racistes et antisémites
- ☐ Suspicion de radicalisation
- ☐ Autres atteintes aux valeurs de la République

Rubrique « Protagonistes »

Toujours en cochant des cases pour ne pas perdre de temps, vous précisez :

- Le(s) victime(s)
- Le(s) auteur(s) présumé(s)
- Le/les espace(s) où se sont produits les faits

Protagonistes

Victime(s) signalé(s)

- ☐ Elbe(s)
- ☐ Autre(s) victime(s)

Auteur(s) présumé(s)

- ☐ Elbe(s)
- ☐ Autre(s) auteur(s)

Espace(s)

- ☐ Intérieur de l'établissement
- ☐ Extérieur de l'établissement
- ☐ Les moyens électroniques sont impliqués dans le fait

Précédent | Suivant

2nde étape : Validation et transmission du signalement

Toujours en cochant des cases pour ne pas perdre de temps, vous validez :
L'application vous propose un niveau de faits.

ATTENTION c'est vous, directrice ou directeur, qui estimez le niveau de gravité :

- **Niveau 1** : fait(s) préoccupant(s) mais ne nécessitant pas de transmission (vous le conservez dans votre établissement pour une utilisation ultérieure : relevé des incidents etc.)
- **Niveau 2** : fait(s) grave(s) avec transmission au DASEN et au Recteur
- **Niveau 3** : fait(s) d'une extrême gravité avec transmission au DASEN et au Recteur

3^{ème} étape : Suites du signalement

Cette 3^{ème} étape peut être renseignée après la commission des faits, une fois que vous estimerez que les éléments sont réunis pour compléter cette rubrique.

Et, toujours en cochant des cases pour ne pas perdre de temps.